

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01573

Numéro SIREN : 792 702 359

Nom ou dénomination : T&G DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2021 sous le numéro de dépôt 2125

T&G DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 6.300.000 euros

Siège social : 20, rue Jean Duvert 33290 Blanquefort

792.702.359 R.C.S. Bordeaux

(la « Société »)

**ACTE SOUS SIGNATURE PRIVÉE CONSTATANT LES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 31 DECEMBRE 2020**

I

L'an deux mille vingt, le trente-et-un décembre,

La société **HOF**, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 20, rue Jean Duvert 33290 Blanquefort, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 804.788.503, représentée par M. Olivier Fahy (l'« **Associé Unique** »),

associé unique de la Société et possédant l'intégralité des actions composant le capital de la Société,

a pris les décisions suivantes, sous forme de consentement exprimé dans un acte sous signature privée, conformément à l'article 18.5 des statuts de la Société.

La société VS AUDITEX, Commissaire aux comptes de la Société, a été avisé des présentes.

II

L'Associé Unique déclare être en possession des documents suivants :

- les statuts actuels de la Société ;
- le rapport du Président sur les opérations envisagées ;
- la lettre de démission de Berkem Développement de son mandat de président de la Société ;
- la lettre d'acceptation des fonctions de président de la Société signée par HOF.

III

L'ASSOCIÉ UNIQUE A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Constatation de la démission de Berkem Développement de ses fonctions de président de la Société et nomination de HOF en tant que nouveau président de la Société ;
- Approbation du recours au procédé de signature électronique ; et
- Pouvoirs pour formalités.

IV

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance, préalablement aux présentes décisions, de l'ensemble des documents précités relatifs à l'ordre du jour susvisé et déclare être suffisamment informé pour prendre en connaissance de cause les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission de BERKEM DEVELOPPEMENT de ses fonctions de président de la Société et nomination de HOF en tant que nouveau président de la Société

L'Associé Unique,

Connaissance prise (i) de la lettre de démission de BERKEM DEVELOPPEMENT de ses fonctions de président de la Société et (ii) de la lettre d'acceptation de la société HOF, représentée par M. Olivier Fahy, de ses fonctions de président de la Société avec effet au 31 décembre 2020,

renonce expressément à se prévaloir du délai de prévenance de quinze (15) jours conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société,

constate la démission de BERKEM DEVELOPPEMENT de ses fonctions de président de la Société, avec effet au 31 décembre 2020,

donne quitus entier et sans réserve à BERKEM DEVELOPPEMENT au titre de l'exercice de ses fonctions de président de la Société,

décide, conformément à l'article 13 des statuts de la Société, de nommer en qualité de président de la Société, avec effet à compter du 31 décembre 2020, pour une durée indéterminée, en remplacement de BERKEM DEVELOPPEMENT, démissionnaire :

- La société **HOF**, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 20, rue Jean Duvert 33290 Blanquefort, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 804.788.503, représentée par M. Olivier Fahy,

décide que le président de la Société, la société **HOF**, ne percevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions de président et aura droit au remboursement par la Société, sur présentation des justificatifs appropriés, des frais exposés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions,

prend acte que la société **HOF** a fait part de son acceptation des fonctions de président de la Société dans les termes et conditions détaillées ci-dessus et a affirmé satisfaire à toutes les conditions légales et statutaires l'autorisant à exercer les fonctions de président de la Société dans les conditions susvisées.

DEUXIÈME DÉCISION

Approbation du recours au procédé de signature électronique

L'Associé Unique,

décide d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont adoptées y compris le recours au procédé de signature électronique dans les conditions prévues aux articles 1366 et 1367 du Code civil, dans le décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 et dans le Règlement UE n°910/2014 du 23 juillet 2014 ; et

déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à l'adoption des présentes décisions et ce conformément à la loi, aux règlements et aux statuts.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique donne tous les pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de l'acte sous signature privée pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôts prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

* * *

*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent acte sous signature privée pour servir et valoir ce que de droit qui a été signé par l'Associé Unique de la Société.

HOF

DocuSigned by:

4EF4CCE3C6134D7...

Par : M. Olivier FAHY
dûment habilité